M. CARLING: Cette question est en ce moment l'objet de l'attention du gouvernement.

L'ACTE DE TEMPÉRANCE DU CANADA.

M. CIMON: Dans combien de comtés "l'acte de tempérance du Canada" a-t-il été mis en vigueur depuis son adoption? Dans combien de comtés cet acte a-t-il été révoqué? Combien de comtés pétitionnent, maintenant, pour la mise en vigueur de cet acte?

M. CHAPLEAU: Cet acte a été mis en vigueur dans soixante et onze comtés; il a été révoqué dans trente et un comtés, et il n'y a maintenant aucune pétition pour qu'il soit proposé aux électeurs d'autres comtés.

LA QUESTION DES PÉCHERIES.

M. FLYNN (pour M. Jones, Halifax): Vu les négociations qui se poursuivent à Washington relativement aux pêcheries, entre l'ambassadeur anglais et le gouvernement américain, comme le chef du gouvernement l'a annoncé à la chambre, est-ce l'intention du gouvernement de nommer un commissaire canadien pour prendre part aux négociations, et surveiller et protéger les intérêts du Canada?

Sir JOHN A. MACDONALD: Aucun commissaire, à proprement parler, n'a été nommé; mais le ministre de la marine et des pêcheries est parti, cette après-midi, à une heure et demie, pour aller représenter le Canada à Washington.

FERMETURE DES BUREAUX DE POSTE LE DIMANCHE.

M. LANGELIER (Québec): Le gouvernement a-t-il reçu quelque pétition pour le fermeture des bureaux de poste le dimanche; s'il en a reçu, de qui et quand; quelle réponse le gouvernement a faite, et qu'est-ce qu'il entend faire relativement à ces pétitions?

M. HAGGART: Nous n'avons reçu aucune pétition demandant la fermeture des bureaux de poste le dimanche.

RAPPORT.

Le rapport du ministère de la marine et des pêcheries pour l'exercice finissant le 30 juin 1889 est déposé sur le bureau de la chambre.—(M. Colby, pour M. Tupper).

SERVICE POSTAL TRANSATLANTIQUE.

M. LAURIER : Je demande la production de copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada, ou quelqu'un des ministères, et les messieurs Anderson, ou toute autre personne, relativement au service postal transatlantique.

M. FOSTER: Il est impossible de produire cette correspondance à présent. On en comprendra aisément la raison; lorsque j'aurai fait connaître à la chambre où en sont rendues les négociations. La chambre connaît, sans doute, les négociations qui ont eu lieu avant la dernière cession et n'a pas, non plus, oublié le crédit de \$500,000 voté, lors de la dernière session, pour obtenir, si la chose était possible, une ligne de steamers rapides entre le Canada et l'Angleterre. Les négociations ontété continuées après la session, et un traité provisoire fut conclu avec les messieurs Anderson. Ces messieurs

cependant, ont trouvé, subséquemment, qu'il leur était impossible d'exécuter ce traité, et s'en sont désistés.

Depuis, des négociations ont été entamées de nouveau et sont encore pendantes, mais il serait très inopportun, dans l'intérêt public, de les faire connaître avant qu'elles fussent terminées.

M. LAURIER: Je ne puis pas accepter les explications—si, toutefois, elles peuvent être appelées explications—de mon honorable ami. L'honorable ministre nous a dit que la chambre savait que des négociations avaient en lieu avant la dernière session. Je ne sache pas que la chambre en ait jamais eu connaissance. L'honorable ministre a demandé, l'année dernière, un crédit, sans procurer aucune des informations que le parlement aurait dû recevoir avant le vote de ce L'honorable ministre n'a pas oublié que, lors de la dernière session, avant le vote, la gauche proposa qu'aucun crédit ne fût voté avant que la chambre fût mise en possession de toutes les demandes de soumissions, de toutes les soumissions reçues et de toutes les informations relatives à la nature du service requis. Nous n'avons encore recu aucune information, et le public n'a certainement pas lieu d'être satisfait, après douze mois écoulés, d'entendre dire maintenant que les négociations sont encore pondantes, et que rien de ce qui a été fait, ne peut être communiqué au parle-Le parlement, selon moi, a droit à des informations sur le sujet; mais, naturellement, si l'honorable ministre refuse de les fournir, tout ce que je puis faire est de me soumettre en protestant.

Sir JOHN A. MACDONALD: L'honorable ministre des finances a refusé de déposer les documents devant la chambre, parce que, en le faisant, les intérêts du Canada en souffriraient. Comme l'a dit l'honorable ministre des finances, un crédit d'un demi-million fut voté, lors de la dernière session, pour obtenir un service rapide. Le gouvernement voulait avoir une ligne de steamers aussi rapide que toutes les lignes qui ont pour terminus le port de New-York, et les messieurs Anderson, une société de constructeurs d'une grande réputation, vinrent ici et firent un traité provisoire avec nous. Mais il leur fallait un capital de £2,000,000 sterling pour pouvoir l'exécuter. D'après la convention, ils devaient retourner en Angleterre et faire leur possible. Ils croyaient alors pouvoir trouver le capital requis; mais la quantité d'acier dont ils avaient besoin et le capital requis étaient si considérables, qu'ils ne purent remplir leur engagement provisoire, et ils se prévalurent des deux mois que leur allouait le traité, et durant lesquels ils pouvaient se déclarer incapables de former une compagnie.

Le gouvernement s'est efforcé, depuis, de trouver d'autres entrepreneurs; mais l'honorable chef de la gauche doit comprendre que faire connaître les négociations et la correspondance, serait montrer notre propre jeu à tout autre soumissionnaire avec qui nous pourrions traiter, et il n'est pas désirable de le faire.

M. JONES (Halifax): Il est très regrettable que le gouvernement n'ait pas jugé à propos de déposer devant la chambre la correspondance qu'elle a le droit de connaître, surtout, après la longue période écoulée depuis que la chambre est saisie de cette affaire. Comme l'a déclaré l'honorable chef de la gauche, celle-ci s'est opposée au